

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Swift®tak 2050

Code du produit : 000000000015027654

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif à base d'eau

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.

Adresse : Estrada Nacional 13
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde
+351 229 288 200

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EU-MSDS@hbfuller.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : En cas d'empoisonnement:
GBK-EMTEL International
Tel.(24h):+49(0)6132/84463 (toutes langues)

En cas d'accident de transport:
Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK)

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone et de 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60- 0000	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,21 mg/l	>= 0,025 - < 0,05
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9 01-2120764690-50- 0000	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,0025 - < 0,025

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression:		
	27.05.2025		

		Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 ≥ 0,0015 %	
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone et de 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	55965-84-9 613-167-00-5 01-2120764691-48-0000	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C; H314 ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317	≥ 0,0002 - < 0,0015

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression:		
	27.05.2025		

		>= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 >= 0,6 %	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : | Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
En cas d'inconscience amener le patient dans une position latérale stable pour le transport. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent. |
| En cas d'ingestion | : | Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Si la victime est consciente, buvez de l'eau fraîche. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--------------------------------------|
| Risques | : | Peut provoquer une allergie cutanée. |
|---------|---|--------------------------------------|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|--|
| Traitement | : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
|------------|---|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Brouillard d'eau
Mousse |
|--------------------------------|---|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression: 27.05.2025		

Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûlera pas. Film produit séché brûlera dans un feu.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous rubriques 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression:		
	27.05.2025		

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Manipuler avec prudence.
Gardez une bouteille de lavage oculaire disponible sur le lieu de travail.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
- N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Prévoyez un équipement d'extinction d'incendie en cas d'incendie à proximité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas congeler. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Température de stockage recommandée : > 5 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme	6,81 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

	Travailleurs	Dermale	Systémique, à long terme	0,966 mg/kg
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme	0,021 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme	0,043 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone et de 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme	0,02 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme	0,04 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Sol	3 mg/kg
	Eau douce	4,03 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg
	Eau de mer	0,403 µg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/kg
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Sol	0,047 mg/kg
	Eau douce	3,39 µg/l
	Eau de mer	3,39 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,23 mg/l
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone et de 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	Station de traitement des eaux usées	0,23 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg
	Sol	0,01 mg/kg
	Sédiment marin	0,027 mg/kg
	Eau douce	3,39 µg/l
	Eau de mer	3,39 µg/l

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Veuillez faire attention aux exigences nationales et locales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité bien ajustées ou équipement offrant une meilleure protection

Protection des mains
Matériel : Gants de protection

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

- Remarques
- : Le contact direct avec le produit doit être évité par des mesures organisationnelles. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
Les gants doivent être jetés après expiration du temps de passage et remplacés par des neufs.
Appliquer un produit de protection cutanée avant de travailler avec des gants, afin d'éviter un gonflement de la peau et utiliser un nettoyant cutané et un produit de soin cutané après avoir accompli le travail.
Pour le contact permanent, des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent:
Si une exposition plus longue à la préparation chimique est nécessaire, un surgant solide contre les contraintes mécaniques est recommandé en combinaison avec le sous-gant Barrier 02-100 d'Ansell ou d'autres fournisseurs (temps de pénétration : 480 min).

Pour un contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent:
Caoutchouc butyle (épaisseur minimale : 0,7 mm ; temps de pénétration : 15 min)

Comme protection contre les éclaboussures, des gants fabriqués dans les matériaux suivants sont appropriés:
Nitrile (épaisseur minimale 0,12 mm), Gants jetables à longs poignets

Après contact avec la préparation chimique, retirer immédiatement le gant jetable en nitrile et enfiler un nouveau gant jetable en nitrile.
- Protection de la peau et du corps
- Protection respiratoire
- : Vêtements de protection
 - : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées.

En cas d'exposition brève ou de faible pollution (dépassement de la TLV) utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respira-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression:		
	27.05.2025		

toire indépendant de l'air en circulation.

Filtre de type : Type de vapeur organique ou équipement offrant une meilleure protection (A)

Mesures de protection : Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Enlevez instantanément tous les vêtements souillés et imprégnés.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Rangez les vêtements de protection séparément.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Couleur	: beige
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C
Inflammabilité	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Limite d'inflammabilité supérieure non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Limite d'inflammabilité inférieure non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition	: Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

pH	:	8
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	20.000 mPa.s (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	23 hPa (20 °C)
Densité	:	1,03 g/cm ³
Densité de vapeur relative	:	non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Taux d'évaporation	:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	La chaleur peut entraîner une accumulation dangereuse de pression dans le récipient scellé. Protéger du gel.
---------------------	---	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
-------------------	---	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression:		
	27.05.2025		

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression:		
	27.05.2025		

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Facteur M (Toxicité aiguë : 1
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Facteur M (Toxicité aiguë : 10
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone et de 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone:

Facteur M (Toxicité aiguë : 100
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée: 14.07.2022
	Date d'impression: 27.05.2025		

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou le système d'égouts.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Remise aux éliminateurs de déchets dangereux.
L'incinération dans des conditions contrôlées et approuvées à l'aide d'incinérateurs adaptés ou conçus pour l'élimination des déchets chimiques dangereux est la méthode préférée d'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

Emballages contaminés : Produit de nettoyage recommandé : Eau, si nécessaire avec un produit de nettoyage.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC, Article 59).	: conforme
Règlement (CE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: conforme
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: conforme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

RoHS: 2011/65/UE, Restriction des substances dangereuses : conforme

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : conforme

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 78

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %, 0 g/l

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Con-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

centration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Données modifiées par rapport à la version précédente

Les rubriques suivantes ont été mises à jour:

- RUBRIQUE 1
- RUBRIQUE 2
- RUBRIQUE 3
- RUBRIQUE 4
- RUBRIQUE 5
- RUBRIQUE 6
- RUBRIQUE 7
- RUBRIQUE 8
- RUBRIQUE 9
- RUBRIQUE 10
- RUBRIQUE 11
- RUBRIQUE 12
- RUBRIQUE 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Swift®tak 2050

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.07.2022
2.0	30.09.2024	100000017225	Date de la première version publiée:
	Date d'impression:		14.07.2022
	27.05.2025		

- RUBRIQUE 16

Point de contact : Prepared by: Global Regulatory Department
EU-MSDS@hbfuller.com

Classification du mélange:

Skin Sens. 1

H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR